

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2026-03(GCAP)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-six et le 05 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation 26 février 2026

Nombre d'élus en exercice 5

Présents 4

Absents 1

Votants 4

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

Étaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{er} vice-présidente, monsieur Maurice JAYET, 3^e vice-président, madame Laurie SARDELLA, membre du bureau.

Objet : Suites données aux demandes de financement par les crédits zonaux DFCL et aux candidatures des projets européens Risk-Cap-Res et Ecosys-4-Risk

Le président expose :

Par délibération n° 2025-21 du 14 octobre 2025, le conseil d'administration a donné l'autorisation à son président de signer et déposer tout dossier de candidature à des appels à projets et toute demande de subvention, sans que cela n'engage financièrement et juridiquement l'établissement

Afin de garantir l'information régulière des membres du Bureau, il a également été décidé que chaque dépôt de demande de subvention ferait l'objet d'une communication lors de la séance suivante du Bureau.

➤ **Projet Interreg ALCOTRA Risk-Cap-RES**

Le projet Risk-Cap-RES, déposé dans le cadre du programme Interreg ALCOTRA, a été retenu par le comité de programmation.

Ce projet de coopération transfrontalière dans l'arc alpin franco-italien vise à renforcer la culture du risque et les capacités de résilience face aux risques naturels. À ce titre, le SDIS 04 poursuivra, sur une durée de 36 mois, le développement d'outils de simulation en réalité virtuelle destinés à sensibiliser et acculturer les élus, les chefs d'entreprise, le grand public et les jeunes publics

Plan de financement prévisionnel :

- Budget du SDIS 04 : 350 000 €
- Subvention FEDER : 280 000 €
- Autofinancement : 70 000 €

Ce financement permettra de consolider les actions engagées en matière d'innovation pédagogique et de préparation aux risques majeurs.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20260305-CB2026-03-GCAP-AU
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

➤ **Projet Interreg NEXT MED Ecosys-4-Risk**

Le projet **Ecosys-4-Risk**, présenté dans le cadre du programme Interreg NEXT MED, pour lequel le SDIS 04 s'était positionné en qualité de chef de file, n'a pas été retenu par le comité de programmation.

Ce projet de coopération transnationale sur le pourtour méditerranéen portait sur :

- la mise en œuvre d'approches écosystémiques de réduction des risques,
- le renforcement de la résilience territoriale face aux aléas naturels.

L'appel à projets concerné a suscité une très forte concurrence (814 candidatures déposées). Bien que la candidature ait obtenu une note supérieure au seuil de recevabilité, elle n'a pas été retenue à l'issue du processus de sélection.

➤ **Pré-demandes de subvention par les crédits zonaux DFCI (ex-crédits du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne)**

En octobre 2025, le SDIS 04 a déposé huit pré-demandes de subvention des crédits zonaux DFCI. Sur ces huit pré-demandes, quatre ont été retenues avec le taux de subvention sollicité, une a été retenue avec un taux de subvention inférieur à celui demandé et trois ont été rejetées :

Objet	Total	Subvention sollicitée	Arbitrage transmis par la DDT 04
1 - Patrouilles lacustres estivales *	22 500 €	22 500 € (soit 100 %)	Retenu, mais avec un taux de subvention de 80 % et un autofinancement de 20 %
2 – Saisie de la base de données sur les incendies de forêt (BDIFF)	2 100 €	1 680 € (soit 80 %)	Non retenu
3 - Radios pour 4 CCFL	12 500 €	10 000 € (soit 80 %)	Retenu
4 - Maintenance des caméras de levée de doute feux de forêt	9 900 €	7 920 € (soit 80 %)	Retenu
5 - Matériel brûlage dirigé	8 700 €	6 960 € (soit 80 %)	Retenu
6 - EPI brûlage dirigé	4 300 €	3 440 € (soit 80 %)	Non retenu
7 - Refitage de 3 CCFL	79 200 €	63 360 € (soit 80 %)	Retenu
8 - Organisation d'un exercice feu de forêt interservices	2 900 €	2 320 € (soit 80 %)	Non retenu

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20260305-CB2026-03-GCAP-AU
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

* La délibération 2025-31 (GCAP) du Bureau indique que, dans le cas où l'État demanderait au SDIS une part d'autofinancement pour les patrouilles lacustres estivales, cela pourrait conduire notre établissement à ne plus participer à ce dispositif, s'agissant de missions ne relevant pas de ses compétences réglementaires.

Seuls les dossiers retenus avec le taux de subvention sollicité feront l'objet d'une demande de subvention.

Le SDIS 04 devrait obtenir, pour les quatre opérations concernées, **88 240 € de subvention des crédits zonaux DFCI**, soit 1 % de plus qu'en 2025 (84 916 €).

Les membres du bureau ont pris acte de cette communication, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL